

LE PRIX - ÉDITION 2026

Bulletin de participation



Règlement

Objectifs du prix Anfh L'Anfh organise pour la 19^e année consécutive le prix Anfh.

Ce prix récompense les actions de formation professionnelle conduites par des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux publics. Sa vocation: valoriser des initiatives novatrices, pertinentes, pragmatiques et transférables.

Cinq catégories distinguées

- → Grand prix Anfh.
- Prix Management et organisation du travail, remis en partenariat avec l'Institut du management de l'EHESP.
- → Prix Métiers et compétences sociales et médico-sociales.
- Prix Amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients.
- Prix Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical.

Qui peut concourir?

Tous les établissements de la Fonction publique hospitalière adhérents à l'Anfh et ayant conduit des actions exemplaires pour renforcer leurs politiques ressources humaines, formation et compétences.

Pourquoi participer?

Ce prix offre l'opportunité de:

- → valoriser le travail de vos équipes;
- faire connaître votre initiative, la diffuser auprès d'autres établissements:
- mettre en avant le travail réalisé avec les organismes de formation pour créer des actions de formation sur mesure;
- promouvoir votre établissement auprès des partenaires;
- être distingué et reconnu au niveau national: plus de 250 représentants de la communauté hospitalière participent à la cérémonie de remise des prix;
- → obtenir une récompense concrète pour aider votre service formation: les lauréats se partagent 12 000 € en achat de matériel pour le projet et l'équipe.

Quels enjeux?

La formation est plus que jamais au cœur des enjeux de ressources humaines des établissements.

La formation professionnelle permet d'adapter les compétences aux évolutions technologiques, de maintenir la cohésion des équipes, de proposer aux agents des parcours professionnels motivants ou encore de permettre aux aspirations individuelles de s'épanouir tout en servant les intérêts collectifs de l'établissement.

Un établissement peut présenter plusieurs dossiers. Chaque action doit faire l'objet d'un dossier. Tous les éléments complémentaires (vidéos, publications, cahiers des charges, diaporamas...) pouvant aider à la compréhension du projet sont acceptés.

Quelles modalités?

Le dossier doit être transmis à l'Anfh en version numérique à l'adresse suivante : as.milh@anfh.fr en deux exemplaires accompagnés de la fiche de renseignements et d'une note de présentation (deux ou trois pages suffisent).

Plan indicatif de la note de présentation

- Situation de l'établissement: description de la problématique ressources humaines, problèmes, éléments spécifiques, souhaits d'améliorations...
- Objectifs de formation: la demande de la direction ou du service, le projet d'établissement...
- → Publics concernés par la démarche: instances, services, taille des effectifs, métiers...
- → Récit de l'action : dispositifs mis en place, objectifs, moyens...
- → Date et durée de l'action.
- → Budget mobilisé.

Quelle récompense?

Le prix sera matérialisé par un trophée daté et personnalisé.

Il donnera lieu à une gratification sous forme de bons d'achat:

- → 4000 € pour le Grand prix,
- → 2 000€ pour les autres catégories.

En cas de désignation d'un prix, l'établissement s'engage à faire son possible pour se rendre à l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 2026 à Metz, afin de retirer son prix et de présenter l'action lauréate. L'Anfh prend en charge les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement.

Un reportage vidéo est réalisé pour chaque lauréat projeté lors de la cérémonie de remise des prix. Pour cela, les établissements lauréats s'engagent à accueillir l'équipe de tournage (en avril ou mai 2026) et à faciliter la réalisation du reportage.

Quelles modalités de sélection?

- → Les résultats obtenus et évalués.
- → La reproductibilité et la transférabilité de l'action dans plusieurs contextes professionnels;
- → L'implication des personnels, des partenaires sociaux (concertation avec les personnels) et des services ressources humaines ou pilote de la formation (implication d'une équipe, d'un service, action qui a servi de point d'appui au management...), association de toutes les familles professionnelles de l'établissement (médecins...).
- Le caractère particulièrement innovant et créatif de l'action (les solutions trouvées sortent des habitudes professionnelles).

Mode d'emploi

Votre délégation régionale et le service communication de l'Anfh se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

Autour du président et du viceprésident de l'Anfh, les membres de la commission d'étude et de développement de la formation permanente (CEDFP) constituent le jury du prix. Celui-ci se réserve le droit de désigner des prix « ex aequo », de ne pas désigner de lauréat s'il juge qu'aucun dossier ne répond aux critères ou d'attribuer plusieurs prix à un même établissement qui aura présenté plusieurs dossiers.

Remise des prix

Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'Anfh qui se tiendra en juin 2026.

Ce rendez-vous institutionnel réunit plus de 250 membres des instances paritaires régionales et nationales.

Les projets lauréats seront présentés sous forme de reportage vidéo. Ils seront aussi relayés dans La Lettre de l'Anfh, dans un livret spécial, sur le site ANFH.fr et bénéficieront d'une large communication auprès de la presse spécialisée et régionale.

Le prix de la catégorie Management et organisation du travail sera remis par le représentant de l'institut du management de l'EHESP.

Pour établir au mieux un dossier de participation

- → Lire attentivement le règlement
- → Compléter la fiche de candidature
- → Décrire le projet
- → Adresser le dossier complet à l'Anfh version numérique à l'adresse suivante : as.milh@anfh.fr

Avant le 2 mars 2026

En savoir plus

ANFH

Service communication Tél.: 01 44 75 68 69 as.milh@anfh.fr www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh

Fiche de candidature

À retourner à l'Anfh en deux exemplaires avec le dossier de candidature, avant le 2 mars 2026.

Name de l'action de f					
Nom de l'action de fo	ormation				
Nom de l'établissem	ent				
Raison sociale					
Adresse					
СР	\	/ille			
Directeur(trice) géne	éral(e)				
Nombre d'agents em	nployés				
Responsable du proj	et				
Contact					
Fonction					
Courriel					
Tél	F	ax			
Catégorie pour laqu					
☐ Management et or☐ Métiers et compéte			es		

☐ Amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge des patients ☐ Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical

Le palmarès Édition 2025

Grand Prix

Sophie SENELLART-PACCOT Directrice du DITEP de St-Georges

« Le Prix ANFH nous offre une tribune nationale pour partager et transmettre notre expérience positive auprès des enfants, des parents et des professionnels. Il reconnaît notre hypothèse de travail, l'engagement de nos équipes et donnera de nouvelles occasions d'échanger et de s'interroger sur notre action pour la faire évoluer et lui donner encore plus de sens. »

Prix Amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients

Olivier DELACHESNAIS Coordinateur des dons d'organes et tissus aux Hôpitaux du Sud Manche

« Au-delà de notre établissement, c'est le sujet des directives anticipées qui est mis en lumière. C'est très valorisant et nous sommes prêts à partager notre méthodologie et à accompagner d'autres établissements dans la mise en œuvre de cette formation. Les directives anticipées représentent un sujet sensible sur lequel il reste beaucoup à faire mais nous apportons notre pierre à l'édifice. »

Prix Management et organisation du travail

Virginie IVAIN Référente handicap du CH de Moulins-Yzeure

« Voir les agents s'approprier mon action de formation et avoir des retours positifs était déjà très satisfaisant. Ce prix représente une reconnaissance supplémentaire pour le travail effectué et aussi une opportunité de le partager à d'autres structures publiques pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap. »

Prix Métiers et compétences sociales et médicosociales

Franck MASURELLE Directeur de la résidence Les fleurs de la Lys

« C'est une nouvelle fierté pour l'établissement et ses professionnels qui se sont investis pendant une année complète afin de préparer l'évaluation HAS. Dans un contexte où les EHPAD sont décriés, recevoir un prix national participe également à donner une vision positive de ces établissements qui sont avant tout des lieux de vie et de qualité apportée à la prise en charge et à l'accompagnement des résidents.»

Prix DPC médical et paramédical

Cyrille CANIVET

Conseiller en radioprotection
aux HNO Villefranche-sur-Saône

« J'ai cherché à développer une formation qui marque les agents pour qu'ils en aient un bon souvenir et surtout qu'ils saisissent bien les enjeux de la surexposition des professionnels et des patients aux rayonnements ionisants. Je reçois cette distinction comme une reconnaissance et un gain de légitimité pour faire vivre d'autres projets de radioprotection au sein de l'établissement. »